



Vente forcée par une mutuelle

Par **loic**, le **24/06/2009** à **19:25**

Bonjour,

je viens vers vous car je ne sais plus quoi faire !

Il y a quelques mois j'ai demandé un devis gratuit a une mutuelle qui me l'a effectivement envoyé dans les plus bref delais mais je ne voulais pas souscrire chez eux car les tarifs me convenez pas.

Un matin je regarde mon compte et je vois que la mutuelle c'est prelevé sur mon compte alors que je n'ai jamais signé de contrat chez eux.Le rib et le meme que celui de ma conjointe car on a un compte joint et elle est adhérente dans cette société.

Quand je les ai appelé ils m'ont dit que cette erreur allait etre réctifiée.

En revenant de vacance je recoit une lettre d'huissier me demandant de payer toutes les cotisations de l'année.

Je voudrais les attaquer en justice mais je ne sais pas comment faire??Est ce que je dois déposer une plainte avant??

Pourriez vous m'aider

Merci d'avance